



COMMUNE DE MAXOU

Département du Lot

Nombre de membres

en exercice : 10

Présents : 9

Votants : 9

Séance du mardi 18 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-huit avril l'assemblée régulièrement convoquée le 13 avril 2023, s'est réunie sous la présidence de Madame CALAS Béatrice.

Sont présents : Béatrice CALAS, Patrick LAFFRAY, Sheila ANTAKI, Jean-Paul BEGGIATO, Thierry CANDAU, Francis COMBES, Etienne DELCROS, Leslie DUNNING, Nicole VITRAC

Représentés :

Excusés : Delphine LAFUSTE

Absents :

Secrétaire de séance : Nicole VITRAC

Madame le Maire ajoute un point à l'ordre du jour : Location salle des fêtes - actualisation des tarifs

Objet: Approbation du compte-rendu de la séance du 3 mars 2023

Lecture faite, le compte-rendu de la séance du 3 mars 2023 est approuvé.

Objet: Taxes directes locales - Vote des taux pour 2023 (DEL 2023 006)

Conformément à l'article 1639 A du code général des impôts, les collectivités locales doivent faire connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes perçues à leur profit.

Pour l'année 2023, Madame le Maire présente les éléments qui figurent sur l'état des services fiscaux (état n°1259 en annexe), qui mentionne notamment les bases d'imposition, les taux de l'année précédente et le montant du produit attendu à taux constant.

Le Maire demande à l'assemblée délibérante de fixer les taux pour 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les impôts cette année et fixe pour l'année 2023 les taux suivants :

Taxe Foncière Bâti	42.73
Taxe Foncière Non-Bâti	167.94
Taxe d'habitation	10.38

Objet: Subventions aux associations (DEL 2023 007)

Madame le Maire rappelle que lors du vote du budget 2023, des crédits ont été prévus au compte 65748 «Subventions de fonctionnement». Considérant les demandes présentées, Madame le Maire propose d'attribuer pour l'année 2023 les subventions suivantes :

- Participation chambre des métiers 1 apprenti **80 €**
- Comité des fêtes Maxou Brouelles **250 €**
- MaxouWood **500 €**
- Trail du Facteur **500 €**

Monsieur Thierry CANDAU, Président du Comité des fêtes et de MaxouWood, sort de la salle afin de laisser librement débattre le conseil et ne prend pas part au vote.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et délibéré, le Conseil municipal approuve ces subventions et mandate le Maire pour effectuer toutes démarches relatives à cette délibération.

Objet: Les cavaliers des Templiers - Subvention 2023 (DEL 2023 008)

Madame le Maire rappelle que lors du vote du budget 2023, des crédits ont été prévus au compte 65748 «Subventions de fonctionnement». Considérant la demande présentée par l'association communale "les cavaliers des Templiers" dans le but de financer leur participation au championnat de France Poney 2023, Madame le Maire propose d'attribuer pour l'année 2023 les subventions suivantes :

- Les cavaliers des Templiers **250 €**

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et délibéré, le Conseil municipal approuve cette subvention à 6 voix pour et 3 contre; mandate le Maire pour effectuer toutes démarches relatives à cette délibération.

Objet: Location Salle des fêtes : actualisation des tarifs (DEL 2023 009)

Suite aux augmentations des coûts de l'énergie, Madame le Maire propose d'actualiser les tarifs de location selon le tableau suivant :

	Résidents	Non-résidents
Salle des fêtes	110 €	210 €
Salle des fêtes + Cuisine	150 €	275 €
Salle des fêtes + Cuisine + options loisirs	175 €	375 €
Frais annexes = chauffage de Octobre à Mars	10 € / jour	
Caution location	1 500 €	
Caution ménage	150 €	

Après en avoir délibéré, le conseil approuve les tarifs de location ci-dessus. Ces tarifs entreront en vigueur à compter du 1er mai 2023.

Informations & questions diverses

- Une entreprise viendra nettoyer la salle des fêtes de fond en comble le mardi 9 mai.